

Module I1 : Stage de contremaître forestier

Descriptif du module	
Collaborateurs techniques	Urs Moser/François Sandmeier/Rolf Dürig
Version	5.0
Date	05.05.2017, approuvé par la CAQ Forêt le 15.05.2017
Prestataires	Centre forestier de formation de Lyss, Centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne, ibw/Bildungszentrum Wald und Holz Maienfeld
Titre	I1 – Stage de contremaître forestier
Prérequis	CFC de forestier-bûcheron ou formation équivalente et expérience professionnelle après l'obtention du CFC. Il est recommandé d'avoir suivi l'ensemble des modules obligatoires de contremaître forestier, ou de disposer de compétences équivalentes à celles acquises dans les modules, avant d'accomplir le stage.
Compétences visées	Le candidat est capable d'assumer de manière autonome les principales tâches du contremaître forestier en lien avec la récolte du bois, les soins aux jeunes peuplements et aux biotopes, les ouvrages forestiers et l'entretien des moyens techniques au sein d'une exploitation forestière ou d'une entreprise de travaux forestiers (préparation et organisation du travail, conduite de collaborateurs et d'équipes, évaluation de travaux réalisés et encadrement des apprentis).
Contrôle des acquis	<u>Pour valider le stage, le candidat doit :</u> > Produire une attestation de l'entreprise de stage et un rapport du formateur. > Rédiger un rapport de la visite mutuelle (partenariat de formation). > Rédiger un <u>rapport de stage</u> : composé de deux petits dossiers, l'un sur une réunion d'équipe et l'autre sur un entretien d'évaluation d'un collaborateur (préparation, réalisation, évaluation et amélioration).
Niveau	3 (selon ModuQua) – 5 (selon CEC)
Cadre du stage et activités recommandées pour la mise en relation et l'approfondissement des compétences de base de contremaître forestier	Au cours du stage, le futur contremaître forestier doit pouvoir approfondir et mettre en relation un éventail aussi large et représentatif que possible des compétences énoncées dans le profil de qualification. Ces compétences sont détaillées dans l'annexe 1 de la directive d'application du règlement d'examen. <u>D'après le profil de qualification, le candidat est compétent pour :</u> > Organiser des travaux dans les différents domaines d'activités de l'entreprise. > Diriger l'équipe et les collaborateurs tout au long du processus de travail. > Évaluer le travail réalisé et les résultats obtenus. > Organiser et encadrer la formation des apprentis dans l'entreprise. Le contremaître forestier assume de manière autonome les tâches convenues avec le responsable de l'exploitation (organisation, instruction, conduite, supervision et évaluation) en particulier dans les domaines d'activités suivants : > Travaux de récolte. > Soins aux jeunes peuplements et aux biotopes. > Ouvrages forestiers. > Entretien du matériel et de l'infrastructure de l'entreprise. Le stage est centré sur la résolution de cas concrets dans le processus de travail de l'entreprise. Les compétences développées grâce aux modules sont ainsi mises en relation, consolidées et soumises à une réflexion en situation réelle. NB : Pendant le stage, les participants peuvent réaliser la première épreuve de l'examen professionnel (travail de mémoire) et en préparer la seconde épreuve 2. Les consignes relatives à l'examen professionnel se trouvent dans le règlement d'examen, sa directive d'application et les notices des deux épreuves.
Lieu et durée du stage	Le stage est accompli dans l'une des entreprises reconnues par le prestataire du module. Cette entreprise peut être celle où travaille le candidat ou une autre. Le stage est conçu selon l'orientation objectifs-résultats. Il dure au moins 3 mois.

Module I3: Stage conducteur d'engins forestiers

Encadrement	<p>L'encadrement du stagiaire est assuré par le maître d'apprentissage de l'entreprise. Un appui supplémentaire peut être demandé auprès du prestataire du module. Un encadrement d'une demi-journée assuré par le prestataire du module est compris dans les frais d'inscription au module.</p> <p>La CAQ est compétente pour répondre aux questions concernant l'examen professionnel (préparation, thèmes, etc.).</p>		
Partenariat de formation	<p>En cours de stage, deux candidats contremaîtres forestiers s'associent et visitent à tour de rôle l'entreprise de leur partenaire. Ils s'acquittent des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur l'organisation de l'entreprise et échange d'expérience sur la fonction et les tâches du contremaître forestier. • Présence lors de la donnée des consignes à un collaborateur ou lors d'une discussion en équipe et commentaires. • Échange d'expérience sur le déroulement du stage et les éventuels problèmes rencontrés (éléments positifs, difficultés). • Discussion sur un sujet spécialisé choisi par les candidats. 		
Reconnaissance	Condition pour l'admission à l'examen professionnel de contremaître forestier.		
Validité du descriptif du module	5 ans	Validé de la certification de compétences	10 ans après validation du stage